



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N°19 CS/06

Réunion du 11 Septembre 2024

PRESIDENCE : M. LECOUR Bernard

PRESENTS : M. FAORO Pascal, M. VADOT Bernard, M. BELORGEY Benoist, M. DA SILVA Serafin, M. VERMASSEN David.

I - SENIORS

1.1 MODIFICATION CHAMPIONNAT D3

Remet les rencontres du 08/09/20245

28360285 D3 – C MPL 2 – CHEVIGNY ST SR au 13/10/2024

28396922 D3 – C CF TALANT 2 - TILLENAY au 15/09/2024 (Tillénay étant qualifié en Coupe Complémentaire le 13/10/2024.

1.2 HORAIRE DES RENCONTRES

EQUIPE	HORAIRES RENCONTRES
D1	
BEAUNE 2	SAMEDI 19H00
LONGVIC 2	SAMEDI 19H30
D2	
POUILLY EN AUXOIS	SAMEDI 19H00
FONTAINE LES DIJON 3	Samedi 19h30

1.3 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRES

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 28361330 D2-A VAL DE NORGE – PLOMBIERES du 29/09/2024 se jouera à PLOMBIERES.

Match RETOUR 28361349 D2 – A PLOMBIERES – VAL DE NORGE du 09/03/2025 se jouera à ST JULIEN.

Match 28360245 D3 C FC DES 2 COTES 3 – MPL 2 du 22/09/2024 se jouera à CORGOLOIN.

Match 29384469 COUPE CREDIT AGRICOLE 2^{ème} tour VINGEANNE – FCAB se jouera à ST SEINE SUR VINGEANNE.

1.4 FORFAITS

Match 29384472 COUPE CREDIT AGRICOLE 2^{ème} tour AFRIQUE FD – NOLAY du 15/09/2024.

Forfait déclaré de NOLAY.

Amende 60€ à NOLAY.

La Commission dit

- AFRIQUE FD qualifié pour le prochain tour.

II – SENIORS FEMININES

2.1 HORAIRE DES RENCONTRES

Criterium à 8

EQUIPE	HORAIRES RENCONTRES
MAREY	SAMEDI 20H00
FCAB	SAMEDI 20H00
TILLES FC	LUNDI 19H30

2.2 COMPOSITIONS DES GROUPES FEMININES

CRITERIUM SENIORS A 8

19 équipes inscrites.

1 groupe de 10 équipes

1 groupe de 9 équipes

Groupe A	Groupe B
BEAUNE 1	LACANCHE
BEAUNE 2	DAIX
ST REMY	FCAB
GRESILLES FC	EFV
POUILLY	TILLES FC
FCNCS	BRAZEY
FCMPL	VOUGEOT
MARSANNAY	MAREY
POUSSOT/IS	ST JEAN
SOMBERNON/GISSEY	

D1 SENIORS FEM A 11

DUC 1
DUC 2
MONTCEAU 2
BEAUNE
CHEVIGNY
MACON FC
MONTCHANIN - ODRA
TRAMAILLES

2.4 COURRIER

Courrier du COMITE DIRECTEUR : Le CD autorise le DUC à engager 2 équipes en D1 F.

Courrier du DUC : Pris note.

DAIX : les matchs de l'équipe Féminine SENIORS F à 8 se joueront sur le terrain stabilisé.

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat

par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

Absence de code : 30,00 €

Absence de tablette : 30,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €

Absence de transmission : 50,00 €

- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Retard de transmission – Amende 30€ : LACANCHE.

Absence de transmission - Amende 50€ :

Journée du 08/09/2024

- Match 24810027 D3 A AS POUSSOT – CHENOVE 2
- Match 28385057 D3 D ASPTT 3 – DAIX 2

La commission :

Prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR